

MARCHANDISES VÉHICULES DIVERS



TARIFS 2023

CONDITIONS DE TRANSPORT MARCHANDISES

CGV-37-C.2023 (sous réserve de modifications ultérieures)

MARCHANDISES

Aucune marchandise ne doit être livrée directement à bord des navires. La réception et l'enregistrement se font en Gare Maritime aux heures d'ouverture ou à toutes heures pour les clients possédant un badge. La taxation se fait au poids ou au volume suivant les barèmes de la Compagnie. Les marchandises doivent être emballées ou conditionnées pour les protéger contre les risques du transport maritime. L'emballage doit être solide pour résister aux manutentions portuaires, à la pression en cale, aux mouvements du navire en mer, au désarrimage, à la durée de la traversée. Les marchandises doivent être munies d'un étiquetage et d'un marquage adéquat.

Les colis restant en souffrance plus de trois jours ouvrables après leur arrivée en Gare Maritime ne pourront être retirés qu'après versement d'une taxe de magasinage, selon le barème en vigueur (par 24 heures et par colis ou par m³ pour les colis supérieurs à 1 m³).

REGLEMENT

Le règlement intervient au plus tard 24 heures avant le départ. La facturation en fin de mois est possible pour les clients professionnels après ouverture d'un compte. La facture est alors payable à 30 jours date de facturation. Tout retard de paiement entraîne, pour les professionnels, l'application d'intérêts de retard au taux égal à celui pratiqué par la Banque centrale européenne majoré de 10 points, courant à compter de la date d'exigibilité de la facture. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est également due pour chaque facture réglée avec retard. Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes encore dues à quelque titre que ce soit. La Compagnie se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses prestations.

PERTES ET AVARIES

La responsabilité de la Compagnie est régie par le Code des transports. Les plafonds d'indemnisation sont ceux prévus par l'article 4 de la Convention de Bruxelles du 25 août 1924. La Compagnie n'est pas responsable des pertes ou avaries que pourrait subir la marchandise déposée ou enlevée en dehors des heures d'ouverture de ses entrepôts.

Les pertes ou avaries doivent être signalées au moment de la livraison si elles sont apparentes ou dans les trois jours de la réception si elles ne le sont pas. Une expertise pourra être effectuée.

Le Responsable d'Exploitation du lieu de destination procède aux constatations des dommages ou pertes, contrairement avec le destinataire ou son représentant pour la confirmation et l'enregistrement des réserves sur la feuille d'expédition tripartite qui permettra l'établissement d'un rapport d'avarie ou de perte détaillé pour la détermination du préjudice.

MARCHANDISES SOUS TEMPERATURE DIRIGEE

Les marchandises dont la température n'est pas conforme seront refusées par la Compagnie. Les palettes devront faire moins de 1,50 m de hauteur de façon à pouvoir entrer dans les conteneurs prévus à cet effet.

MARCHANDISES DANGEREUSES

Elles ne seront acceptées que dans les limites fixées par la législation et donneront lieu à des frais de prise en charge selon le barème en vigueur (exception faite de la paille et du foin soumis aux frais de prise en charge ordinaire). L'expéditeur remettra une déclaration d'expédition de marchandises dangereuses en quantité limitée et conforme à la convention SOLAS, à l'annexe III de la convention MARPOL et au code IMDG. Conformément à l'article 44 du décret du 31 décembre 1966, « Les marchandises de matière inflammable, explosive ou dangereuse à l'embarquement desquelles le transporteur ou son représentant n'eût pas consenti s'il avait connu leur nature, pourront à tout moment et en tous lieux être débarquées, détruites ou rendues inoffensives par le transporteur et ce sans indemnité. Le chargeur sera en outre responsable de tous les dommages et dépenses pouvant résulter de leur embarquement ».

CONTENEURISATION

Les colis seront considérés comme une seule unité lorsque le chargeur les présentera sur palette ou en conteneur pouvant être chargés sans modification. Dans le cas contraire, chaque colis sera considéré individuellement et facturé à l'unité.

ASSURANCE EXPÉDITION DE MARCHANDISES

Afin d'assurer la valeur de vos expéditions, l'expéditeur peut souscrire une assurance "Ad Valorem" près du transporteur avant l'expédition.

Le montant de la prime de cette assurance est calculé sur la base de la valeur assurée :

• 0,76714 % pour les marchandises diverses

Pour information, la Convention de Bruxelles du 21 Décembre 1979 (amendement France 18/02/87) précise que le montant maximum de la responsabilité du transporteur est fixé à 666,67 DTS par colis ou par unité ou à 2 DTS par Kg de poids brut des marchandises perdues ou endommagées, la limite la plus élevée des deux étant celle retenue.

À titre indicatif, le cours officiel du DTS (Droit de Tirage Spécial) est de 1,24€ au 17/11/2021. Le DTS est l'unité de compte du FMI dont le cours officiel est actualisé chaque jour.

TARIFS* Marchandises

BARÈME AO*

AU POIDS

1 - Produits vivriers de longue conservation

- Épicerie, conserves, biscuits, biscottes, huile alimentaire,
- Boissons : alcools, vins, bières, jus de fruits, eau,
- Légumes frais, céréales en sacs,

2 - Droguerie

- Droguerie, produits d'entretien...

3 - Emballages

- Boîtes et bouteilles vides - fonds de boîtes de conserves.

4 - Presse, journaux et invendus.

5 - Denrées périssables transportées en conteneurs isothermes appartenant à l'Expéditeur.

6 - Foin, poules vivantes.

N.B. : les caisses à «marée» bénéficient de la gratuité dans le sens CONTINENT/YEU.

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	2,65	0,53	3,18
51 à 100	5,30	1,07	6,37
101 à 150	7,96	1,59	9,55
151 à 200	10,61	2,12	12,73
201 à 250	13,26	2,65	15,91
251 à 300	15,91	3,19	19,10
301 à 400	21,22	4,24	25,46
401 à 500	26,52	5,31	31,83
500 à 600	31,83	6,36	38,19
601 à 700	37,13	7,43	44,56
701 à 800	42,43	8,49	50,92
801 à 900	47,74	9,55	57,29
901 à 1000	53,04	10,61	63,65

TARIFS*

Marchandises

BARÈME A1*

AU POIDS

Produits de la marée sortant de la criée de L'ÎLE D'YEU
(tarif applicable sur le poids brut)

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	1,86	0,37	2,23
51 à 100	3,72	0,74	4,46
101 à 150	5,58	1,11	6,69
151 à 200	7,43	1,49	8,92
201 à 250	9,29	1,86	11,15
251 à 300	11,15	2,23	13,38
301 à 400	14,87	2,97	17,84
401 à 500	18,58	3,72	22,30
500 à 600	22,30	4,46	26,76
601 à 700	26,02	5,20	31,22
701 à 800	29,73	5,95	35,68
801 à 900	33,45	6,69	40,14
901 à 1000	37,17	7,43	44,60

BARÈME B*

AU POIDS

Denrées périssables transportées en conteneurs isothermes n'appartenant pas à l'expéditeur

- Viande, charcuterie...
- Poissons, crustacés, mollusques...
- Produits laitiers...
- Œufs...
- Glaces...
- Plats cuisinés...
- Produits surgelés...
- Crèmerie, lait, fromages, yaourts.

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	3,78	0,75	4,53
51 à 100	7,55	1,51	9,06
101 à 150	11,33	2,26	13,59
151 à 200	15,10	3,02	18,12
201 à 250	18,88	3,77	22,65
251 à 300	22,65	4,53	27,18
301 à 400	30,20	6,04	36,24
401 à 500	37,75	7,55	45,30
500 à 600	45,30	9,06	54,36
601 à 700	52,85	10,57	63,42
701 à 800	60,40	12,08	72,48
801 à 900	67,95	13,59	81,54
901 à 1000	75,50	15,10	90,60

BARÈME C*

AU POIDS

Farine panifiable en sacs

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	1,45	0,29	1,74
51 à 100	2,90	0,58	3,48
101 à 150	4,35	0,87	5,22
151 à 200	5,80	1,16	6,96
201 à 250	7,25	1,45	8,70
251 à 300	8,70	1,74	10,44
301 à 400	11,60	2,32	13,92
401 à 500	14,50	2,90	17,40
500 à 600	17,40	3,48	20,88
601 à 700	20,30	4,06	24,36
701 à 800	23,20	4,64	27,84
801 à 900	26,10	5,22	31,32
901 à 1000	29,00	5,80	34,80

BARÈME D*

AU POIDS

Au-dessus de 1000 kg, la tarification s'effectue par tranche de 100 kg égales au 1/10^e du prix de la tonne

- Petits colis,
- Sanitaires (lavabos, cuvettes W.C...),
- quincaillerie légère (seaux en paquets, casseroles...),
- Ameublement (sauf chaises),
- Ballots de tissus,
- Fleurs et plantes,
- Matériels de jardin (outillage, tondeuse à gazon, motoculteurs...),
- Arbres,
- Charbon de bois sur palette,
- Bois de chauffage, Pellets
- Rouleaux de gazon
- Paille,
- Cercueils,
- Lambris, parquets
- Tabac, sel de piscine.

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 10	3,00	0,60	3,60
11 à 20	5,00	1,00	6,00
21 à 50	7,33	1,47	8,80
51 à 100	10,67	2,13	12,80
101 à 150	14,08	2,82	16,90
151 à 200	17,08	3,42	20,50
201 à 250	20,33	4,07	24,40
251 à 300	23,50	4,70	28,20
301 à 400	34,17	6,83	41,00
401 à 500	44,00	8,80	52,80
501 à 600	53,50	10,70	64,20
601 à 700	62,08	12,42	74,50
701 à 800	70,67	14,13	84,80
801 à 900	81,50	16,30	97,80
901 à 1000	89,46	17,89	107,35

TARIFS*

Marchandises

BARÈME EO*

AU POIDS

Marchandises lourdes

Quincaillerie lourde

- Chaînage,
- Tubes d'acier,
- Poteaux ciment, pierres tombales et caveaux,
- Fosses septiques béton,
- Ferraille,
- Treillis,
- Abri de jardin (démonté),
- Filet de pêche,
- Huile moteur,
- Godets

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	3,65	0,74	4,39
51 à 100	7,31	1,46	8,77
101 à 150	10,96	2,20	13,16
151 à 200	14,62	2,92	17,54
201 à 250	18,27	3,66	21,93
251 à 300	21,93	4,38	26,31
301 à 400	29,23	5,85	35,08
401 à 500	36,54	7,31	43,85
500 à 600	43,85	8,77	52,62
601 à 700	51,16	10,23	61,39
701 à 800	58,47	11,69	70,16
801 à 900	65,78	13,15	78,93
901 à 1000	73,08	14,62	87,70

BARÈME E1*

Matériaux de construction

- Poudre (ciment),
- Parpaings,
- Tuiles,
- Briques,
- Pierres,
- Carrelages,
- Agglos,
- Peinture,
- Palanquées de bois et charpente,
- Big bag de sable,
- Poutrelles de plancher

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	3,26	0,66	3,92
51 à 100	6,53	1,30	7,83
101 à 150	9,79	1,96	11,75
151 à 200	13,05	2,61	15,66
201 à 250	16,31	3,27	19,58
251 à 300	19,58	3,91	23,49
301 à 400	26,10	5,22	31,32
401 à 500	32,63	6,52	39,15
500 à 600	39,15	7,83	46,98
601 à 700	45,68	9,13	54,81
701 à 800	52,20	10,44	62,64
801 à 900	58,73	11,74	70,47
901 à 1000	65,25	13,05	78,30

BARÈME FO*

AU VOLUME

La tarification s'effectue par tranche de 0,25 m³

- Plaque de polyester,
- Rouleaux de laine de verre,
- Literie,
- Cuves vides,
- Lots de chaises à nu,
- Meubles montés,
- Jouets,
- Tourets vides,
- Ballots de mousse plastique,
- Sacs de tourbe,
- Bruyère pour clôture,
- Sacs de billes plastiques,
- Bouteilles vides plastiques,
- Vélos sur palette ou en carton.

VOLUME	HT	TVA 20%	TTC €
m ³	22,67	4,53	27,20
0,5 m ³	11,33	2,27	13,60
0,25 m ³	5,67	1,13	6,80

BARÈME FI*

- Cabane de chantier, bungalow

VOLUME	HT	TVA 20%	TTC €
m ³	10,88	2,17	13,05

BARÈME G*

COLIS NE ROULANT PAS AU POIDS
OU AU VOLUME

La tarification s'effectue par tranche de 0,5 T. ou 0,5 m³

Transformateur EDF : moteurs à nu, machines, etc. ne sont acceptés que s'ils reposent sur un châssis en bois. Les parties saillantes seront protégées des chocs.

- Longueur hors tout : 7 mètres,
- Largeur : 2,40 mètres,
- Hauteur : 2,80 mètres,
- Poids : sur l'INSULA OYA II ou III : inférieur à 3 Tonnes.

Le barème s'applique au m³ pour les colis légers pesant moins de 1T/m³.

POIDS OU VOLUME	HT	TVA 20%	TTC €
0,5 T	163,42	32,68	196,10
0,5 m ³	163,42	32,68	196,10

BARÈME H*

Animaux vivants à l'unité

ANIMAUX VIVANTS	HT	TVA 20%	TTC €
Animaux type équidé (Cheval/âne/vache/bœuf/ génisse/poney/double poney)	39,13	7,82	46,95
Porc gras et veau	10,50	2,10	12,60
Mouton*, chèvre et porcelet	4,17	0,83	5,00

* il sera également accordé un tarif dégressif pour les moutons présentés à l'embarquement par lot de huit unités :

CODE	HT	TVA 20%	TTC €
H 5	3,21	0,64	3,85

TARIFS*

Marchandises

BARÈME I*

L'UNITÉ	HT	TVA 20%	TTC €
Casier vide	0,29	0,06	0,35
Palette	1,25	0,25	1,50
Emballages vides sur palette	3,71	0,74	4,45

Destinés à l'unité à la vente ou à la location/ L'UNITÉ	HT	TVA 20%	TTC €
Cycle non accompagné	10,92	2,18	13,10
Vélocoteur - scooter < 80 cm ³ ou électrique	20,08	4,02	24,10
Moto - scooter de 80 à 249 cm ³	29,54	5,91	35,45
Moto > 250 cm ³	48,88	9,77	58,65





CONDITIONS DE TRANSPORT VÉHICULES

CGV-37-C.2023 (sous réserve de modifications ultérieures)

VÉHICULES

Le passage de tous véhicules est soumis à réservation préalable. Une photocopie de la carte grise sera demandée pour tous les véhicules immatriculés. La réservation des passages de camping-cars et caravanes est soumis à l'accord préalable de la Mairie de l'ILE D'YEU. Seuls les véhicules dont la carte grise est aux nom et prénom d'un insulaire (carte valide à l'appui) pourront bénéficier du tarif correspondant. Les remorques qui ne sont pas tractées par un véhicule devront être dotées d'une roue jockey en bon état. Les véhicules seront exempts de galeries et/ou de porte vélos. Tous les véhicules, dont l'embarquement est prévu, doivent être présentés une heure avant l'heure de départ prévu. Celui-ci devra être enlevé par son destinataire dès l'arrivée du navire ; au-delà, la responsabilité de la Compagnie ne saurait être engagée et une redevance d'entreposage pourra être facturée au tarif en vigueur. Le transport des véhicules sur les NGV est uniquement réservé aux insulaires

MANŒUVRE DES VEHICULES

La manœuvre des véhicules s'effectue sous la seule responsabilité du chargeur. Le personnel de la Compagnie n'intervient que pour indiquer la zone de stationnement du véhicule à bord. Exceptionnellement, à la demande du chargeur ou en l'absence de chauffeur au déchargement, les manœuvres des véhicules légers ou sans permis, pourront être effectuées par le personnel de la Compagnie titulaire du permis B. Dans ce cas, le coût du passage sera augmenté d'une prestation forfaitaire par mouvement au tarif en vigueur. Les véhicules nécessitant des permis spéciaux ne pourront être manœuvrés que par le chargeur qui devra être présent au moment du départ et/ou de l'arrivée du navire.

Un parking d'attente destiné aux Islais pourra être utilisé gratuitement à Port Fromentine dans la limite des places disponibles. Les demandes d'accès sont à effectuer dans les Gares Maritimes. Les véhicules ne pourront stationner plus d'une nuit. La Compagnie ne saurait être tenue pour responsable des dégradations subies par le véhicule sur le parking d'attente.

UTILITAIRES - ENGINs ROULANTS ET COLIS LOURDS :

Les limites à ne pas dépasser sont les suivantes :

	CARGO (INSULA OYA II)	NAVIRES À GRANDE VITESSE
Longueur hors tout (m)	9	4,5
Largeur hors tout (m)	3	2,4
Hauteur hors tout (m)	3,3	2,1
PT - colis lourds	3 tonnes	/
PTC - véhicules roulants	13,5 tonnes	2,8 tonnes

Le prix du transport est fonction du poids total en charge inscrit sur la carte grise et sur le véhicule, quel que soit l'état de chargement du véhicule.

Le prix du transport est le même que le véhicule soit vide ou chargé.

Dans tous les cas, les renseignements fournis engagent la responsabilité du chargeur.

Tous les véhicules, dont l'embarquement est prévu, doivent être présentés 1/2 heure avant l'heure de départ prévue.

À défaut, la Compagnie YEU CONTINENT se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Il est accordé un délai maximum de quinze jours entre la demande de réservation et le règlement avant l'annulation automatique de la réservation. Si la réservation est effectuée dans les quinze jours précédant le départ, l'annulation a lieu la veille du passage si le règlement n'a pas été enregistré.

TARIFS* Véhicules

VÉHICULES DE TOURISME*

Véhicules de Tourisme - Rosalies - Voiturettes Micro-Tracteurs - Tondeuses Autoportées - «Quad» (Hauteur totale inférieure à 2 mètres)

La longueur hors-tout est celle du véhicule avec attache de remorque éventuelle. Il doit être présenté à l'embarquement sans accessoires, tels que porte-bagages, porte-vélos...

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Longueur HORS TOUT			
Moins de 3 m	106,33	21,27	127,60
De 3 m à 3,99 m	214,33	42,87	257,20
De 4 m à 4,50 m	253,83	50,77	304,60
Plus de 4,50 m	296,83	59,37	356,20
RÉSERVATION	1,92	0,38	2,30
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE	3,71	0,74	4,45

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Longueur HORS TOUT			
Moins de 3 m	23,00	4,60	27,60
De 3 m à 3,99 m	30,38	6,07	36,45
De 4 m à 4,50 m	36,83	7,37	44,20
Plus de 4,50 m	42,75	8,55	51,30
RÉSERVATION		GRATUIT	
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE		GRATUIT	

VÉHICULES UTILITAIRES*

Véhicules utilitaires, matériel roulant (élévateurs à fourches, bulldozers)

Remorques d'un P.T.C. égal ou supérieur à 1.500 kilos

Le ticket de pesée est remplacé par l'attestation du chargeur engageant sa responsabilité.

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
P.T.C.			
Inférieur à 1,500 kg	95,29	19,06	114,35
De 1,500 à 2,999 kg	172,71	34,56	207,25
De 3,000 à 5,999 kg	228,75	45,75	274,50
De 6,000 à 10,000 kg	344,54	68,91	413,45
De 10,001 à 13,500 kg	474,21	94,84	569,05
RÉSERVATION	1,92	0,38	2,30
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE	3,71	0,74	4,45
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE LONGUEUR (+6 m)	51,83	10,37	62,20
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE HAUTEUR (+1,90 m)	30,46	6,09	36,55

VÉHICULES UTILITAIRES* *suite*

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
P.T.C.			
Inférieur à 1,500 kg	30,38	6,07	36,45
De 1,500 à 2,999 kg	55,88	11,17	67,05
De 3,000 à 5,999 kg	74,00	14,80	88,80
De 6,000 à 10,000 kg	110,75	22,15	132,90
De 10,001 à 13,500 kg	155,33	31,07	186,40
RÉSERVATION		GRATUIT	
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE		GRATUIT	
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE LONGUEUR (+6 m)	51,83	10,37	62,20
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE HAUTEUR (+1,90m)	30,46	6,09	36,55

REMRQUES*

Remorques d'un poids total en charge inférieur à 1.500 kg

Les remorques d'un P.T.C. égal ou supérieur à 1.500 kilos sont classées parmi les utilitaires. Prix selon la longueur hors tout, avec bagages, marchandises, bateau ou à vide. Les extrémités de la charge déterminent la longueur lorsqu'elles dépassent celles de la remorque.

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Longueur totale inférieure à 2,50 m	68,00	13,60	81,60
Longueur totale de 2,50 m à 3,49 m	92,38	18,47	110,85
Longueur totale de 3,50 m à 4,99 m	105,75	21,15	126,90
Longueur totale de 5 m à 6 m	150,38	30,07	180,45
RÉSERVATION		1,92	0,38
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE		3,71	0,74
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE LONGUEUR (+6 m)		51,83	10,37
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE HAUTEUR (+1,90 m)		30,46	6,09

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Longueur totale inférieure à 2,50 m	14,21	2,84	17,05
Longueur totale de 2,50 m à 3 m 49	21,13	4,22	25,35
Longueur totale de 3,50 m à 4 m 99	24,92	4,98	29,90
Longueur totale de 5 m à 6 m	35,29	7,06	42,35
RÉSERVATION		GRATUIT	
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE		GRATUIT	
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE LONGUEUR (+6 m)		51,83	10,37
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE HAUTEUR (+1,90 m)		30,46	6,09

TARIFS* Véhicules

CARAVANES*

Caravanes - Camping-cars

Remarques :

Pour les remorques au-dessus de 6 mètres de long, le prix sera déterminé en fonction de la difficulté de manutention et de transport, un supplément de 62,20 € TTC par mètre ou fraction de mètre, tant pour les Continentaux que pour les Islais, sera appliqué. L'entrée des caravanes et camping-cars sur l'ÎLE D'YEU est conditionnée à l'autorisation d'accès au Camping Municipal. Une demande de réservation doit être effectuée comme pour les autres véhicules.

Pour les CONTINENTAUX, il n'est délivré que des billets de passage ALLER/RETOUR.

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Moins de 3,50 m de longueur hors-tout	459,96	91,99	551,95
Longueur totale de 3,50 m à 6 m	573,38	114,67	688,05
RÉSERVATION	1,92	0,38	2,30
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE	3,71	0,74	4,45
SUPPLÉMENT GRANDE LONGUEUR (+6 m)	51,83	10,37	62,20
SUPPLÉMENT GRANDE HAUTEUR (+1,90 m)	30,46	6,09	36,55

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Moins de 3,50 m de longueur hors tout	54,83	10,97	65,80
Longueur totale de 3,50 m à 6 m	68,21	13,64	81,85
RÉSERVATION		GRATUIT	
DROIT DE VALIDATION VÉHICULE		GRATUIT	
SUPPLÉMENT GRANDE LONGUEUR (+6 m)	51,83	10,37	62,20
SUPPLÉMENT GRANDE HAUTEUR (+1,90 m)	30,46	6,09	36,55



TARIFS*

Bateaux

Bateaux qui ne sont pas sur remorques

Remarques :

Pour les remorques au-dessus de 6 mètres de long, le prix sera déterminé en fonction de la difficulté de manutention et de transport, un supplément de 62,20 € TTC par mètre ou fraction de mètre, tant pour les Continentaux que pour les Islais, sera appliqué.

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Flotteur de surf > 1,30 m, kitesurf	11,08	2,22	13,30
Flotteur de surf < 1,30 m	3,42	0,68	4,10
Planche à voile, canoë-kayak, paddle	19,46	3,89	23,35
SUPPLÉMENT GRANDE LONGUEUR (+6 m)	51,83	10,37	62,20
SUPPLÉMENT GRANDE HAUTEUR (+1,90 m)	30,46	6,09	36,55

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Flotteur de surf > 1,30 m, kitesurf	3,29	0,66	3,95
Flotteur de surf < 1,30 m	3,42	0,68	4,10
Planche à voile, canoë-kayak, paddle	5,79	1,16	6,95
SUPPLÉMENT GRANDE LONGUEUR (+6 m)	51,83	10,37	62,20
SUPPLÉMENT GRANDE HAUTEUR (+1,90 m)	30,46	6,09	36,55



TARIFS*

Cycles & divers

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Cycles (bicyclettes, tandems accompagnant le passager) ⁽¹⁾	12,00	1,20	13,20
Cycles enfants (vélos-draisienne 14 pouces) ⁽¹⁾	3,73	0,37	4,10
Nouveaux véhicules individuels (trottinette, hoverboard, gyropode, monocycle, etc.) ⁽¹⁾	3,73	0,37	4,10
FORFAIT RÉSERVATION (A ou R Catamaran)	1,14	0,11	1,25
FRAIS DE MODIFICATION (A ou R Catamaran)	1,68	0,17	1,85
Remorques à vélo ⁽¹⁾ (Pas de forfait réservation)	17,91	1,79	19,70
Véломoteurs - scooters < 80 cm ³ ou électriques	21,04	4,21	25,25
Motos de 80 à 249 cm ³ Scooters	37,33	7,47	44,80
Motos de 250 cm ³ et plus Side-Cars	62,33	12,47	74,80
FORFAIT RÉSERVATION	1,92	0,38	2,40
FRAIS DE MODIFICATION	3,71	0,74	4,45

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Cycles (bicyclettes, tandems accompagnant le passager) ⁽¹⁾	3,59	0,36	3,95
Remorques à vélo ⁽¹⁾	3,73	0,37	4,10
Véломoteurs - scooters < 80 cm ³ ou électriques	5,58	1,12	6,70
Motos de 80 à 249 cm ³ Scooters	6,67	1,33	8,00
Motos de 250 cm ³ et plus Side-Cars	9,29	1,86	11,15
FORFAIT RÉSERVATION		GRATUIT	
FRAIS DE MODIFICATION		GRATUIT	

⁽¹⁾ TVA : 10%



TARIFS*

Divers

DIVERS	HT	TVA 10%	TTC €
FRAIS DE FACTURE - Passagers	2,79	0,56	3,35
DIVERS	HT	TVA 20%	TTC €
FRAIS DE PRISE EN CHARGE Marchandises ordinaires	2,21	0,44	2,65
FRAIS DE PRISE EN CHARGE Marchandises dangereuses (sauf paille et foin)	10,75	2,15	12,90

TAXE DE MAGASINAGE

Pour réprimer les abus constatés lors du séjour prolongé de marchandises en gare maritime, une taxe de magasinage a été instituée sur les bases suivantes : les colis restant en souffrance plus de 3 jours ouvrables après leur arrivée en gare maritime ne pourront être retirés qu'après versement d'une taxe de magasinage ainsi calculée :

Marchandise ordinaire PETIT COLIS

par colis et par 24 h.	1,83	0,37	2,20
Marchandise ordinaire COLIS + 1m ³			
par m ³ et par 24 h.	7,33	1,47	8,80
Marchandise sous froid PETIT COLIS			
par colis et par 24 h.	7,33	1,47	8,80
Marchandise sous froid COLIS + 1m ³			
par m ³ et par 24 h.	28,92	5,78	34,70

TAXE DE PALETTISATION

Pour permettre un meilleur arrimage à bord des navires et réduire les risques d'avaries aux marchandises, une taxe de palettisation a été instituée sur la base suivante :

FILMAGE ou CERCLAGE : (par palette)	2,79	0,56	3,35
MISE À DISPOSITION CHARIOT ÉLÉVATEUR AVEC CARISTE	40,67	8,13	48,80
MANŒUVRE VÉHICULES AUTOMOTEURS CONTINENTAUX			
En l'absence de chauffeur : embarquement ou débarquement effectué par le personnel RÉGIE	14,17	2,83	17,00
MANŒUVRE VÉHICULES AUTOMOTEURS ISLAIS			
En l'absence de chauffeur : embarquement ou débarquement effectué par le personnel RÉGIE	6,79	1,36	8,15

Service Marchandises

- GARE MARITIME DE PORT FROMENTINE

Tél. +33 (0)2 51 49 59 64

fret-port-fromentine@yeu-continent.fr

- du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- le samedi : 8h00 - 12h00 (pour le départ des marchandises) sauf dimanches et jours fériés

En dehors de ces horaires, les services marchandises sont ouverts tous les jours pour assurer chaque départ ou arrivée du cargo.

- GARE MARITIME DE PORT JOINVILLE

Tél. +33 (0)2 51 58 38 62

fret-port-joinville@yeu-continent.fr

- HORS SAISON
- tous les jours : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- sauf dimanches et jours fériés.

- JUILLET et AOÛT
- tous les jours : 8h00 - 18h00 sauf
- dimanches et jours fériés.

En dehors de ces horaires, les Services Marchandises sont ouverts tous les jours, ainsi qu'une heure avant les départs et une heure après l'arrivée du cargo

Service Voyageurs et Véhicules

Tél. +33 (0)2 51 49 59 69

Direction et Administration

SECRÉTARIAT

Tél. +33 (0)2 51 49 59 65 et +33 (0)2 51 49 59 73

secretariat@yeu-continent.fr